

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère du Commerce
Direction du Commerce de la Wilaya de

AUTORISATION D'EXERCICE DES VENTES EN SOLDES
N°.....DU.....

IDENTIFICATION DE L'AGENT ECONOMIQUE

- NOM ET PRENOM (PERSONNE PHYSIQUE).....
- RAISON SOCIALE (PERSONNE MORALE)
- DOMAINE (S) D'ACTIVITE (S).....
- N° ET DATE DU R. C. DATE D'ETABLISSEMENT DU RC.....
- ADRESSE COMMERCIALE (PERSONNE PHYSIQUE).....
- ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (PERSONNE MORALE).....
- TEL / FAX
- MAIL
- SITE WEB

Le Directeur du Commerce de la Wilaya de
autorise M^{elle}, M^{me}, M^r(nom et prénom) ou la personne morale
(dénommée) à réaliser les ventes
en soldes aux adresses des locaux déclarés dans la demande formulée par l'agent
concerné, dont l'exercice a été sollicité par la demande datée du et
accompagnée des documents requis par le décret exécutif n°06-215 du 18 juin 2006 fixant
les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes
en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage.

- **Familles des produits concernés** :

-
-

- **Période des soldes** : du au

IMPORTANT

Toutes les informations et tous les documents fournis par le demandeur sont réputés sincères, exacts et authentiques. L'agent économique bénéficiaire de la présente autorisation est tenu au strict respect des règles régissant son activité, notamment l'affichage d'un document au niveau des produits exposés concernés par les ventes en soldes qui doivent être séparés des produits non soldés mentionnant les anciens et les nouveaux prix et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif précité et de la loi n°04-02 du 23 juin 2004, modifiée et complétée, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.

Tout manquement en la matière expose son auteur aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait à le

Le Directeur du Commerce de la Wilaya de.....